

No. 12760

BAHAMAS

**Declaration of acceptance of the obligations contained in
the Charter of the United Nations. Nassau, 10 July 1973**

Authentic text: English.

Registered ex officio on 18 September 1973.

BAHAMAS

**Déclaration d'acceptation des obligations contenues dans la
Charte des Nations Unies. Nassau, 10 juillet 1973**

Texte authentique : anglais.

Enregistré d'office le 18 septembre 1973.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

BAHAMAS : DÉCLARATION¹ D'ACCEPTATION DES OBLIGATIONS
CONTENUES DANS LA CHARTE DES NATIONS UNIES

10 juillet 1973

En ce qui concerne la demande d'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de déclarer au nom du Commonwealth des Bahamas et en ma qualité de Premier Ministre, que le Commonwealth des Bahamas accepte les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à s'en acquitter.

Le Premier Ministre :

[LYNDEN O. PINDLING]

¹ Remise au Secrétaire général le 10 juillet 1973. Par la résolution 3051 (XXVIII)* qu'elle a adoptée à sa 2117^e séance plénière, le 18 septembre 1973, l'Assemblée générale a admis les Bahamas à l'Organisation des Nations Unies.

* Nations Unies, *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30 (A/9030)*, p. 2.